



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 octobre 2020
à 18 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Présentation par la mairesse d'arrondissement du budget 2021 et du programme décennal d'immobilisations pour les exercices 2021 à 2030.

30 – Administration et finances

- 30.01** Adopter le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 014 700 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville..
1203035005
- 30.02** Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2021 à 2030.
1203035003

60 – Information

- 60.01** Période de questions du public

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1203035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 014 700\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville..

D'adopter le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 014 700\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-10-01 15:37

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1203035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 014 700\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville..

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la "Charte"), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville. L'article 143.2 de la Charte stipule que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 9 octobre 2020 la date de transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leurs budgets 2021

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 200430 Adopter le budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement, affecter un montant de 602 400\$ des surplus de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le budget de 2021 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements. Il a également tenu compte des ajustements récurrent depuis quelques années. Comme résultat de cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 41 903 500\$ et est financé par un transfert central de 34 428 900\$, une taxation locale de 4 951 100\$, des revenus de 1 508 800\$ et une affectation des surplus d'arrondissement de 1 014 700\$

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement du budget de l'arrondissement

	2020	2021
Transferts centraux	33 664 500	34 428 900
Taxation locale	4 757 700	4 951 100
Revenus	1 479 600	1 508 800
Affectation des surplus arrondissement	602 400	1 014 700
	<u>40 504 200</u>	<u>41 903 500</u>

Dépenses de l'arrondissement

Rémunération	23 681 500	25 040 800
Transport et communication	655 400	656 600
Services professionnels, techniques et autres	5 395 400	5 522 800
Location, entretien et réparation	3 660 500	3 383 600
Biens non durables	3 895 200	3 919 000
Biens durables	248 600	248 600
Contributions à des organismes	1 280 400	1 425 300
Charges inter unités	52 200	52 200
Autres objets	1 635 000	1 654 600
	<u>40 504 200</u>	<u>41 903 500</u>

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle publie et affiche un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget.

L'adoption du budget lors d'une séance extraordinaire du conseil, requiert la publication d'un avis public au minimum 8 jours avant la tenue de la séance. L'arrondissement a affiché l'avis public à la mairie, et l'a publié sur le site Internet de la ville de Montréal de l'arrondissement de LaSalle le 23 septembre 2020

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 5 octobre 2020 à 18 heures Adoption du règlement de la taxe locale, avant le 30 novembre 2020 lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2020-09-22



Dossier # : 1203035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2021, 2022, 2023 et de 2024 à 2030 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2021,2022, 2023 et 2024 a 2030 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 10:27

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1203035003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2021, 2022, 2023 et de 2024 à 2030 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis l'adoption de la Loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement doit dresser et adopter son budget d'immobilisations .

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme des immobilisation par son conseil d'arrondissement.

L'Administration municipale a fixé, dans le cadre du programme d'immobilisations, l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de LaSalle à 51 320 000\$, soit 5 132 000\$ pour 2021, 5 132 000\$ pour 2022 et 5 132 000\$ pour 2023 et de 5 132 000\$ par année pour les années 2024 a 2030.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 200431- Approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2021,2023 et 2024 a 2030, selon le tableau suivant:

Des cription	Programme de réfection parcs et piscines	Programme de réfection routière	Programme de réfection de bâtiments	TOTAL
Projet	34210	55700	56700	
2021	1 500 000	1 445 000	2 187 000	5 132 000
2022	1 000 000	2 142 000	1 990 000	5 132 000
2023	1 175 000	1 757 000	2 200 000	5 132 000
2024	1 175 000	1 757 000	2 200 000	5 132 000
2025	1 175 000	1 757 000	2 200 000	5 132 000
2026	1 175 000	1 757 000	2 200 000	5 132 000
2027	1 175 000	1 757 000	2 200 000	5 132 000
2028	1 175 000	1 757 000	2 200 000	5 132 000
2029	1 175 000	1 757 000	2 200 000	5 132 000
2030	1 175 000	1 757 000	2 200 000	5 132 000
TOTAL	11 900 000	17 643 000	21 777 000	51 320 000

JUSTIFICATION

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2021-2030 prévoit des investissements nets de 51 320 000\$, dont 5 132 000\$ en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme décennal d'immobilisations 2021 -2022-2023 et 2024 a 2030 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption du PDI, lors d'une séance extraordinaire du conseil, requiert la publication d'un avis public au minimum 8 jours avant la tenue de la séance. L'arrondissement a affiché l'avis public à la mairie, et l'a publié sur le site Internet de la ville de Montréal de l'arrondissement de LaSalle le 23 septembre 2020

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 5 octobre 2020 à 18 heures

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2020-08-04